

DE ROUBAIX-TOURCOING

ABUS ÉLECTRIQUES

Les Centrales ont des prétentions inadmissibles et leurs agissements soulèvent des protestations dans toute la France.

Parmi les problèmes que pose la réorganisation économique de notre pays l'un des plus importants est, sans conteste, celui de la production à bas prix et en grande quantité de l'énergie électrique...

Il importe, que dès maintenant, la distribution de l'énergie électrique soit réalisée de manière que non seulement dans les centres urbains et les régions industrielles...

La tâche à accomplir dans cet ordre d'idées est urgente. Nos campagnes ont payé un lourd tribut à la guerre...

Ainsi s'exprimait M. Clavelle, alors ministre des Travaux publics, dans une circulaire parue en octobre 1919...

Avec une claire vision de l'immense champ de ravages causés par la guerre et du gigantesque effort nécessaire à leur réparation...

Il s'est trouvé malheureusement, sur la voie du progrès tracée par le ministre, des obstacles accumulés par une coalition d'appétits et une ruée éhémère d'exploitation à outrance.

La conséquence est que nous payons partout l'électricité à des prix abusifs.

Cette situation, constatée sur tous les points de la France, a été dernièrement exposée à la Chambre, au cours d'une interpellation et reconnue par M. Le Trocquer...

Odiieuses brimades. Prétendant l'augmentation du prix des matières premières et des salaires, la Compagnie Electrique « Loire-et-Centre »...

Pendant toute la période de guerre, cette Compagnie a distribué des dividendes annuels de 7 pour cent, avec une répartition globale de 9.31.978 francs.

Comme la fait observer à la Chambre l'interpellateur, M. Edouard Néron, un des textes fondamentaux de notre Code civil et qui exprime un principe essentiel...

Pour se venger des résistances qu'elles rencontrent, elles ont recours aux brimades.

C'est ainsi que pendant cinq mois l'Électricité « Loire-et-Centre » a obligé la population de Saint-Etienne à user du courant...

Le gouvernement a le devoir impérieux d'y mettre fin au plus vite, pour assurer ce marche du progrès économique et développer l'effort de production...

Le ministre des Travaux publics, M. Le Trocquer, s'associa aux observations présentées au cours de l'interpellation et déclara: « Les droits et les intérêts des consommateurs doivent être respectés... »

Le gouvernement a le devoir impérieux d'y mettre fin au plus vite, pour assurer ce marche du progrès économique et développer l'effort de production...

Le ministre des Travaux publics, M. Le Trocquer, s'associa aux observations présentées au cours de l'interpellation et déclara: « Les droits et les intérêts des consommateurs doivent être respectés... »

Le gouvernement a le devoir impérieux d'y mettre fin au plus vite, pour assurer ce marche du progrès économique et développer l'effort de production...

Le ministre des Travaux publics, M. Le Trocquer, s'associa aux observations présentées au cours de l'interpellation et déclara: « Les droits et les intérêts des consommateurs doivent être respectés... »

Le gouvernement a le devoir impérieux d'y mettre fin au plus vite, pour assurer ce marche du progrès économique et développer l'effort de production...

Le ministre des Travaux publics, M. Le Trocquer, s'associa aux observations présentées au cours de l'interpellation et déclara: « Les droits et les intérêts des consommateurs doivent être respectés... »

Le gouvernement a le devoir impérieux d'y mettre fin au plus vite, pour assurer ce marche du progrès économique et développer l'effort de production...

Le ministre des Travaux publics, M. Le Trocquer, s'associa aux observations présentées au cours de l'interpellation et déclara: « Les droits et les intérêts des consommateurs doivent être respectés... »

Le gouvernement a le devoir impérieux d'y mettre fin au plus vite, pour assurer ce marche du progrès économique et développer l'effort de production...

Le ministre des Travaux publics, M. Le Trocquer, s'associa aux observations présentées au cours de l'interpellation et déclara: « Les droits et les intérêts des consommateurs doivent être respectés... »

Le gouvernement a le devoir impérieux d'y mettre fin au plus vite, pour assurer ce marche du progrès économique et développer l'effort de production...

Le ministre des Travaux publics, M. Le Trocquer, s'associa aux observations présentées au cours de l'interpellation et déclara: « Les droits et les intérêts des consommateurs doivent être respectés... »

Le gouvernement a le devoir impérieux d'y mettre fin au plus vite, pour assurer ce marche du progrès économique et développer l'effort de production...

Le ministre des Travaux publics, M. Le Trocquer, s'associa aux observations présentées au cours de l'interpellation et déclara: « Les droits et les intérêts des consommateurs doivent être respectés... »

LES MORTS TRAGIQUES

Trois soldats de la Légion Etrangère ont été empoisonnés par méprise

Oran, 6 janvier. — Trois soldats de la légion étrangère, en garnison à Sid-Beï-Abbes, se plaignant d'avoir une violente fièvre, au lieu de les laisser aller à l'infirmerie, un de leurs camarades leur offrit de la quinine et les malades avalèrent les cachets que leur était proposée en toute confiance.

Hélas ! ces cachets contenaient non de la quinine, mais de la strychnine. Les trois légionnaires ressentirent vite les premiers symptômes de l'empoisonnement et malgré des soins empressés, deux des victimes de cette épouvantable méprise ont déjà succombé. Le troisième légionnaire est dans un état très grave.

Une mère éprouvée a eu une triste fin

Angoulême, 6 janvier. — Mme Marie Croizat, de la commune de Saint-Gervais, près de Ruffec, ayant perdu le raison à la suite de la douleur éprouvée par la mort de trois de ses enfants tués à la guerre, a été trouvée carbonisée dans son habitation où elle avait été laissée seule près du feu.

Un bébé brûlé vif dans son berceau

Nancy, 6 janvier. — Pendant une courte absence de Mme Gigodon, habitant 92, rue de Metz, à Maxéville, le feu s'est déclaré dans son logement. Lorsqu'elle revint, elle put parvenir jusqu'au berceau où reposait son bébé, âgé de 18 mois, mais l'enfant était déjà entouré par les flammes. Il a succombé pendant qu'on le transportait à l'hôpital.

Une fillette a été écrasée par un train

Un triste accident s'est produit à la station de Cronstata, près de Mons. M. et Mme Chevalier, accompagnés de leur fille Flora, âgée de 12 ans, entouraient un train de marchandises pour prendre place dans un train de voyageurs.

La gamine, qui précédait ses parents vers quelques pas, venait de s'engager sur la seconde voie, lorsqu'il survint un train dit. Projété sur le balais, la malheureuse enfant fut relevée grièvement blessée.

Transférée à l'hôpital de Magesmeur, elle y est morte quelques heures plus tard.

Un ouvrier ébouillanté

Trompé par l'obscurité, un ouvrier de l'établissement des fours à coke de Quévrain, Maurice Degardin, âgé de 20 ans, est tombé dans un bassin d'eau bouillante, creusé dans la cour, à une profondeur de plus d'un mètre. Le malheureux a été relevé aussitôt, mais il portait des brûlures si profondes qu'il n'a pas tardé à succomber.

Un vieillard brûlé vif dans sa maison incendiée

Dijon, 6 janvier. — A Millery, près de Semur en Auxois, un vieillard de 83 ans, M. Antoine Remoussard, habitant seul, ayant renversé une lampe à essence, un incendie s'est déclaré et a détruit les trois quarts de la maison. Le vieillard n'ayant pu fuir a été carbonisé.

Le temps d'aujourd'hui

GELÉE SUIVIE DE PLUIES. Probabilités pour la journée du 7 janvier. — Vent des régions nord-ouest à sud-ouest faible Gélée, puis hausse de température. Nuageux, quelques pluies ou giboulées.

Pour la Reconstitution Economique de l'Europe

Le Conseil Suprême prend à Cannes ses premières décisions

Cannes, 6 janvier. — La première séance de la Conférence des puissances alliées entre l'Europe Orientale et l'Europe Centrale.

M. Lloyd George a insisté sur ce point que la situation économique de l'Allemagne s'améliorerait si elle pouvait reprendre les échanges commerciaux avec la Russie.

Le chef du gouvernement britannique a spécifié qu'il devait être bien entendu, en revanche, que des garanties très sérieuses seraient prises à l'égard du gouvernement des Soviets.

M. Lloyd George, M. Briand y a également donné son adhésion de principe, en insistant particulièrement sur la nécessité des garanties à obtenir de la Russie.

L'Allemagne et la Russie seront convoquées à une Conférence internationale

Il a été donné lecture du projet de résolution adopté par la conférence des experts industriels et financiers, réunis la semaine dernière à Paris sous la présidence de M. Loucheur, tendant à la reconstitution économique de l'Europe. Ce projet a été adopté dans ses grandes lignes.

En conséquence, une conférence internationale sera convoquée à bref délai. Les principales puissances intéressées seront invitées, y compris l'Allemagne et la Russie. Pour la Russie, toutefois, certaines conditions seront mises à sa convocation.

Cet après-midi, à 15 h. 30, le Conseil Suprême a tenu une nouvelle séance pour préciser les garanties à exiger de la Russie à cet égard.

LES VIVANTS CONNUS

Ce sont six anciens prisonniers démentés qui n'ont pu être identifiés

Parisi tous les drames de la guerre, voici l'un des plus effroyables et l'un des plus douloureux. On aurait même peine à y croire, si la relation qui en a été faite à la tribune du Sénat par M. Monserin, sénateur de l'Aveyron, n'avait été confirmée, sans aucune réserve par M. Maginot, ministre des pensions.

Ben que le fait dont il s'agit ait été révélé en pleine séance au Luxembourg, il demeure lugubre.

Voici en deux mots, il y a en ce moment en France six anciens prisonniers, six anciens prisonniers de guerre français, rapatriés d'Allemagne, qui n'ont pu être identifiés.

Quand ils étaient en Allemagne, ils étaient tous. Leurs papiers étaient égarés. Aucun renseignement n'aurait pu être fourni sur leur état civil ; eux-mêmes étaient et sont incapables de donner la moindre indication sur leur nom, leur résidence, leur passé, quel que soit une existence insouvenable pour les heureux qui conservent la vie sans avoir conscience de leur personnalité et sans que leurs familles, qui les croient vivants, soient à même de les retrouver.

La "honte noire" est appréciée en Allemagne

UNE VILLE RHÉNANE PETITIONNE POUR DEMANDER UNE GARNISON FRANÇAISE

Mayence, 6 janvier. — A la suite des changements de garnison ordonnés par l'état-major de l'armée du Rhin, Boppard n'était occupé depuis quelques mois que par un poste de gendarmerie. Pour opposer une fois de plus, un démenti formel aux allégations de la presse nationaliste allemande quant à la prétendue « honte noire » des commerçants de Boppard vient d'être adressé une pétition au général Degoutte, commandant l'armée française du Rhin, pour lui demander de bien vouloir faire occuper à nouveau la ville par les troupes françaises, fussent-elles indigènes.

Le « Volksrecht », de Francfort, qui reproduit toute l'information, conclut textuellement: « Ce ras montre que la « honte noire » est vaine d'une façon extraordinaire par les nationalistes ».

L'assassinat d'une mercière roubaisienne

LE SOLDAT GRIMMEL SERA JUGÉ EN COUR D'ASSISES

Nous avons relaté l'assassinat commis à Roubaix au début du mois Décembre, de la mercière, Mme veuve Labis, 54 ans, qui tenait boutique au 122 de la rue de Flandre.

L'acteur de l'assassinat dont le rôle était le mobile, avait été un sauvagerie inouïe. La victime avait la poitrine littéralement lacérée de coups de couteau. Le police put rapidement identifier et appréhender le coupable. C'est un jeune soldat de 21 ans, Julien Delorus, du 1er R. I., en permission ; il passa des aveux complets. Le malheureux devait se marier le lendemain et c'était pour acheter un mobilier qu'il avait agi ainsi.

L'instruction concernant cette affaire est aujourd'hui terminée. M. le juge Glorian qui en était chargé, a renvoyé hier Delorus devant la Chambre des mises en accusation.

DRAMES SANGLANTS

Depuis le mari qui décapita sa femme, jusqu'aux affreux exploits de bandits, voici toute une série de crimes.

Le premier de ces drames est celui qui ensanglanta le village de Bourdille près de Rouen.

L'ouvrier d'usine Piednoel, âgé de trente et un ans, rentrant de son travail, à deux heures du matin, trouva sa femme en compagnie d'un habitant du pays. Une violente dispute s'éleva et le mari, outragé, chassa un peu rudement de chez lui son rival.

Le lendemain une nouvelle querelle éclata entre le mari et la femme. Celle-ci se pencha pour attirer le feu quand Piednoel, s'armant d'une serpe, s'approcha de la malheureuse et lui trancha le cou. La tête n'adhéra plus au tronc que par des lambeaux de chair.

Le meurtrier a été arrêté.

Deux cultivateurs ardennais ont été trouvés assassinés

A Saint-Pierre-Arnes (Ardennes), dans une maison située à l'entrée du village, les deux cultivateurs, riches propriétaires, tous deux cinquante ans, ont été trouvés tués, l'autre matin, par un entrepreneur de balais, M. Herbin, âgé de 35 ans.

M. Jacquart a reçu une balle de fort calibre en plein visage. Sa femme porte la trace d'une balle ayant traversé complètement la tête à hauteur de la tempe.

Les circonstances de ce double crime sont des plus mystérieuses. Les projectiles, tirés avec des armes différentes indiqueraient que les assassins étaient au moins deux.

Aucun désordre n'a été constaté dans la demeure des victimes.

Les époux Jacquart étaient fort estimés. Le mari avait été longtemps adjoint au maire. L'émotion dans toute la région est très grande.

Un assassin a étranglé une vieille paysanne

Millé, 6 janvier. — Mme veuve Pineau, âgée de 70 ans, habitant seule une maison isolée au lieu dit Grand-Champ, à Lezay, a été trouvée assassinée dans le corridor de sa demeure. La malheureuse femme avait été étranglée, après avoir vainement essayé de se défendre au moyen d'une fourche.

Le Parquet de Melles s'est rendu sur les lieux, dans l'après-midi, et a procédé aux constatations et à l'interrogatoire des témoins.

L'assassinat d'une mercière roubaisienne

LE SOLDAT GRIMMEL SERA JUGÉ EN COUR D'ASSISES

Nous avons relaté l'assassinat commis à Roubaix au début du mois Décembre, de la mercière, Mme veuve Labis, 54 ans, qui tenait boutique au 122 de la rue de Flandre.

L'acteur de l'assassinat dont le rôle était le mobile, avait été un sauvagerie inouïe. La victime avait la poitrine littéralement lacérée de coups de couteau. Le police put rapidement identifier et appréhender le coupable. C'est un jeune soldat de 21 ans, Julien Delorus, du 1er R. I., en permission ; il passa des aveux complets. Le malheureux devait se marier le lendemain et c'était pour acheter un mobilier qu'il avait agi ainsi.

L'instruction concernant cette affaire est aujourd'hui terminée. M. le juge Glorian qui en était chargé, a renvoyé hier Delorus devant la Chambre des mises en accusation.

Un papa trop sévère a tué sa femme

Le 3 janvier, René Bétourné, peintre en bâtiments, demeurant 10, place Carnot, à Choisy-le-Roi, coupait les cheveux de sa fille, âgée de trois ans, déclarant à sa femme qu'il s'opposait à ce qu'elle porte des boucles frisées.

Sa femme intervenant, il lui porta un coup de couteau au sein droit.

Mme Bétourné est morte, hier, des suites de cette blessure.

Le peintre, qui était resté en liberté provisoire, a été arrêté par M. Fauvel, commissaire de police.

Un ivrogne a assassiné sa femme à coups de talon

Au numéro 19 de la rue d'Ollé, à Cuvrehem, habitent les époux Vinche, qui s'adonnaient à la boisson. Des scènes continuelles éclataient dans ce misérable ménage et fréquemment l'époux, né Eugène Paris, était roué de coups par son mari.

Dernièrement le buveur, après une nouvelle scène, quitta le domicile conjugal et alla déclarer à sa fille que sa femme était devenue folle. La police fut informée. On découvrit la femme Vinche dans un état lamentable. Elle perdait du sang en abondance.

Les Cheminots du Nord vont tenir leur Congrès

ILS SE REUNIRONT A LIEGE

Le sixième congrès de l'Union des syndicats de cheminots du réseau du Nord se tiendra, les 8 et 9 janvier, à Liège. Pourquoi ce congrès français aura-t-il lieu en Belgique ? Parce que les cheminots du Nord-Belge sont affiliés à la Fédération des cheminots et à la C. G. T. Au congrès national de 1921, avant la rupture entre les partisans de Bidegaray et ceux de Monmousseau, les communistes n'acceptèrent pas le vote des cheminots du Nord-Belge, favorables à Bidegaray. Il y eut de véhémentes protestations, puis la rupture définitive, et enfin les incidents du « fort Baudin ». C'est, sans aucun doute, pour démontrer qu'ils ne veulent pas se séparer de leurs camarades du Nord-Belge que les militants de l'Union des syndicats du Nord ont décidé de convoquer ce congrès à Liège.

ce par d'affreuses blessures à la tête. Son transfert à l'hôpital lui fut indispensable. Peu après la victime succombait sans avoir repris connaissance.

De l'enquête il résulte que le malheureux se avait été assommé à coups de talon par son mari. Elle était atteinte d'une fracture du crâne, d'une luxation du bras et avait plusieurs côtes déformées. Dans le courant de l'après-midi le coupable a été arrêté et écroué à la disposition du Procureur du Roi.

Une femme a été étranglée par son domestique qui se pendit

Les époux Beun-Van Greveling qui habitent la commune d'Uccle en Belgique avec leurs trois fillettes, avaient à leur service un nommé Pierre Lambelyn, âgé de 51 ans, un alcoolique invétéré et un paresseux de qui ils avaient fort à se plaindre.

Comme Mme Beun lui reprochait assez fréquemment son paresse, Pierre Lambelyn avait conçu contre elle, une haine féroce.

Judi matin, vers 8 h. 30, une des fillettes, en descendant de sa chambre, fit une horrible découverte. Dans la cuisine elle trouva sa pauvre mère étendue sur le dos ; la malheureuse avait le col enserré dans le coussin d'une chaise et le visage était ensanglanté.

La scène tragique qui s'était déroulée pu aisément être reconstituée. Mme Beun était occupée à mouler du café lorsque son domestique entra dans la cuisine sans qu'elle l'eût aperçu.

Le misérable s'était alors approché de la pauvre femme et lui avait enroulé une corde à nœud coulant autour du cou. Tirant de toutes ses forces il avait renversé la victime en arrière, et il l'avait achevée en lui fracassant l'os frontal d'un terrible coup de hache. Cette arme, ainsi que le moulin à café et les tasses de café se trouvaient éparpillés à l'entour de la cadavre.

On n'eut aucune peine, à découvrir l'auteur de ce crime. Le domestique s'était précipité à l'extérieur et se pendit à un arbre.

Deux exploits de bandits de grands chemins

Moanx, 6 janvier. — Près de Lagny, l'abbé Julien, âgé de 57 ans, curé de Moilly, Remaillères, rentrait à bicyclette, lorsque, dans le bois de Chigny, un fil de fer tendu en travers du chemin l'a fait tomber et plusieurs individus se sont élancés sur lui, le sautant de leur donner son argent.

Un coup de feu a également été tiré sur lui, mais heureusement sans l'atteindre.

Un financier a été tué par des bandits en auto

Chicago, 6 janvier. — Au moment où le financier bien connu James Stoeffel venait de retirer d'une banque de la somme de 12.000 dollars, des inconnus qui l'attendaient à la sortie, le tuèrent à coups de revolver et s'enfuirent en automobile, emportant l'argent.

Un financier a été tué par des bandits en auto

Chicago, 6 janvier. — Au moment où le financier bien connu James Stoeffel venait de retirer d'une banque de la somme de 12.000 dollars, des inconnus qui l'attendaient à la sortie, le tuèrent à coups de revolver et s'enfuirent en automobile, emportant l'argent.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE BETHUNE

EXTRAIT

Par jugement rendu contradictoirement en la 2e Chambre de ce Tribunal, jugent en pléne correctionnelle le 10 novembre 1923.

Le nommé THIERY Adrien-Augustin-Joseph, âgé de 33 ans, né à Henin-Liétard le 10 septembre 1888, entrepreneur, demeurant à Henin-Liétard, a été condamné pour avoir eu lieu le 8 juin 1920 dans un but de spéculation illicite, provoqué ou tenté de provoquer la hausse du prix des loyers au-delà des taux qui représentent l'augmentation des charges de la propriété bâtie, la concurrence naturelle et libre du commerce, à huit jours d'emprisonnement et deux cents francs d'amende, au paiement des vingt décimes et aux dépens.

Le Tribunal a, en outre, ordonné l'insertion du jugement, et ce par extrait et en première page dans les journaux le « Réveil du Nord », le « Petit Béthunois », le « Journal de l'Artois », ainsi que le coût de chaque insertion puisse dépasser cent francs.

Par application des articles 6 de la loi du 23 octobre 1919, 429, 433 Code pénal, 194 du Code d'instruction criminelle, 35 de la loi du 30 mars 1902 et 110 de la loi du 25 juin 1920.

Pour extrait conforme. Le Greffier du Tribunal, J. LECOMTE, c. g.

Vu au Parquet : Le Procureur de la République, G. CASSAGNAN. 13569

La guerre sous-marine

ELLE EST RÉGLEMENTÉE A LA CONFÉRENCE DE WASHINGTON

On mande de Washington : La commission navale plénière de la Conférence a finalement adopté les deux premières résolutions Root, appliquant les règlements actuels de la guerre navale aux sous-marins et interdisant toute attaque contre des vaisseaux marchands par les sous-marins.

Les deux résolutions Root ont été adoptées avec des réserves de M. Schanzer, réserves qui stipulent : 1° Que les sous-marins ont les mêmes obligations, mais également les mêmes droits que les navires de surface ; 2° Que si un navire marchand n'obéit pas aux injonctions du commandant d'un sous-marin, il peut être attaqué et par conséquent coulé, même sans que l'équipage soit mis à l'épave.

Un vol au chloroforme

IL A ÉTÉ PÉRPÉTRÉ CHEZ UNE DÉBITANTE PAR DEUX BANDITS MASQUÉS

Epinal, 6 janvier. — La petite commune de Corbenay (Haute-Saône) vient d'être le théâtre d'une audacieuse agression qui a causé une vive émotion dans la région. Dans la soirée, vers six heures, Mme Burthenay, qui tient un débit — bureau de tabacs — sur la place de l'Église, s'apprêtait à rentrer chez elle, quand elle fut brusquement assaillie par deux individus dont le visage était entièrement caché par un masque et qui la serrèrent violemment à la gorge. Mme Burthenay fut retenue le lendemain matin chez elle, où elle était profondément endormie. Elle ne se souvenait plus de rien, mais on a constaté que les bandits avaient réussi à s'emparer d'une somme de 10.000 francs qu'elle avait chez elle. L'enquête a établi que le délinquant avait été, après son agression, endormie à l'aide d'un puissant narcotique.

L'exposé de M. Lloyd George

Après quelques mots de bienvenue, de M. Briand, M. Lloyd George a fait un long exposé de la situation économique en Europe, montrant les nécessités de rétablir les échanges commerciaux normaux.

Pour étudier et régler les questions économiques qui se posent actuellement dans le monde, a-t-il déclaré, la bonne volonté de tous est indispensable. Il faut donc entendre les représentants de toutes les puissances intéressées.

M. Lloyd George a insisté avec beaucoup d'énergie sur ce point que le sort de toutes les nations d'Europe est lié et que, en particulier, en ce qui concerne la Russie, il lui paraît incontestable que sa situation économique a des répercussions dans le monde entier et notamment en Allemagne.

En un mot, le premier ministre anglais a